L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73 RUE DE CHARTRES.

[illegible]

JEUDI [illegible] 17 JUILLET.

BULLETIN MEXICAIN.

(Extraits du "Trait-d'Union.")

Mexico, 1er juillet 1873.

Nous sommes entre en pleine ère électorale. Avant-hier, dimanche, ont eu lieu, dans toute l'étendue de la République, les élections primaires pour le septième Congrès. Comme d'habitude, on s'en est à peine aperçu dans la capitale; il paraît, cependant, qu'il y a eu un peu plus d'animation que de coutume et que la lutte s'est livrée surtout entre les anciens lerdistes et les anciens juaristes. Nous ne connaissons pas encore les noms des électeurs sortis du scrutin; il nous paraît incontestable, cependant, que, dans le District fédéral, ils seront tous ou presque tous favorables à l'administration. On s'attend à pareil résultat dans la plupart des Etats de la République, mais il nous semble assez difficile de rien prévoir de certain à cet égard. Les élections d'Etats sont généralement dirigées et dominées par les gouverneurs; les sympathies et les opinions de ces derniers peuvent donc servir d'indication presque infaillible. Il faut rendre cette justice à M. Lerdo de Tejada, qu'il s'est abstenu complètement de toute ingérence dans le choix et dans l'appui des candidatures; il s'est contenté de recommander, en général, les hommes d'une honorabilité et d'une capacité reconnues; mais on dit que, même dans l'entourage et dans les conseils officiels du Président, on s'est livré à une participation plus active, et que des efforts occultes ont été faits pour faire triompher des candidatures qui regrettent l'administration de M. Juarez plus qu'elles n'affectionnent celle de M. Lerdo de Tejada. Cela peut être vrai, bien que nous ignorions dans quelle mesure, et il pourrait fort bien se faire que le résultat général des élections appelât fortement l'attention publique et fit faire de sérieuses réflexions.

C'est à ces symptômes et à ces prévisions qu'il faut attribuer un nouvel incident relatif à la composition du cabinet. Nous avons dit et nous ne cesserons de répéter que la situation politique actuelle est contraire à toute logique et ne peut conduire à rien de profitable; elle s'est un peu améliorée, il est vrai, par la clôture de la session parlementaire et par la fin du mandat de députés qui, grâce à la coalition des anciens juaristes et porfiristes, opposaient des obstacles sérieux à la marche de l'administration, mais M. Lerdo est toujours entouré des ministres de M. Juarez, et en bonne logique, nous nous voyons forcé de faire les réflexions suivantes: ou le Président et ses ministres sont en complet accord d'idées et de sentiments et l'administration actuelle n'est que la continuation de celle de M. Benito Juarez, ou bien il y a divergence d'idées et de sentiments entre le Président actuel et ses ministres, et tous nous demandons comment le char de l'Etat peut suivre une voie régulière et progressive, lorsqu'il est tiré dans des sens opposés; ou bien les anciens ministres de M. Juarez, devenus ministres de M. Lerdo, ont jeté leur froc juariste aux orties pour endosser la livrée lerdiste afin de conserver leurs portefeuilles, ce qui ne ferait honneur ni à leur conviction ni à leur dignité.

Le *Siglo XIX*, journal qui a, lors de la réélection de M. Juarez, défendu le plus chaudement la candidature de M. Lerdo de Tejada; qui a attaqué le plus vigoureusement la politique et les ministres de M. Juarez; dont les rédacteurs sont des amis dévoués du président actuel, partisans que nous devons supposer bien informés des idées et des sentiments du chef de l'Etat, si ce n'est depuis son installation au pouvoir, du moins lorsqu'il était candidat, le *Siglo XIX*, disons-nous, a plusieurs fois, bien qu'avec tous les ménagements possibles, invoqué la nécessité d'un remaniement ministériel; mais il a toujours prêché dans le désert. Ces jours derniers, il a fait un effort plus vigoureux, en attaquant au propriétaire actuel du portefeuille de la guerre dont il espérait la retraite. Le *Diario Oficial* a répondu en des termes qui ont vivement appelé l'attention publique. Si le Président, a-t-il dit, conserve ses ministres, c'est qu'il en est satisfait; il suit ses propres inspirations, ne reçoit d'ordres ni de suggestions de personne, et il modifiera son cabinet quand et comme bon lui semblera. Il faut remarquer que le journal officiel lui-même est dans une fausse position; sa rédaction est la même que du temps du président Juarez; il est en relation directe avec le Président d'un côté, avec les ministres de l'autre, et son rôle n'est pas des plus aisés; cela saute aux yeux de quiconque étudie consciencieusement ses déclarations.

Voici bientôt un an que cette situation dure; nous avouons franchement ne pas la comprendre, et si nous l'avons exposée avec quelques détails, c'est que nous craignons qu'elle n'amène de fâcheux résultats; quant à nous, qui avions une foi robuste dans l'intelligence et dans l'initiative de M. Lerdo de Tejada, nous commençons à sentir s'ébranler notre conviction; dans un pays où tout est à faire ou à réparer, nous cherchons avant tout la vie, et nous n'admettons pas la prolongation indéfinie d'une administration passive qui dénote une anémie inexplicable. On espère encore, cependant, que M. Lerdo de Tejada attend le résultat des élections pour prendre une attitude plus nette et plus décidée; puisse-t-il en être ainsi!

La question religieuse qui a été ravivée depuis quelque temps se rattachait, dans un certain degré, à la question électorale. Le parti clérical, battu par les coups terribles qui lui avaient été portés sous l'administration Juarez, avait repris courage depuis l'avènement de M. Lerdo de Tejada; quelques jésuites étaient venus du dehors; des couvents se reformaient dans l'ombre et le clergé faisait une propagande de plus en plus au moment où s'approchaient les élections générales.

L'ordre d'expulsion des jésuites et la fermeture des nouvelles communautés ont arrêté ce mouvement et causé une assez vive agitation qui s'est beaucoup calmée; mais la solution de la question d'expulsion est encore en suspens. Nous avons dit que plusieurs des ecclésiastiques frappés d'expulsion avaient demandé protection (amparo) à la justice fédérale, et que le premier juge de District avait interprété la Constitution du pays dans un sens qui a fait suspendre l'exécution de la mesure décrétée par l'Exécutif. Cet incident judiciaire est maintenant soumis à la Cour Suprême de Justice; il a vivement attiré l'attention publique, car il soulève une question fort importante pour le Mexique, celle de la faculté, par le pouvoir exécutif, d'expulser les *étrangers dangereux* (los extrangeros perniciosos). Cette faculté, concédée par la Constitution, a été exercée, jusqu'à ce jour, d'une manière tellement exorbitante, qu'il serait temps, dans l'opinion de tous les hommes sensés, de la restreindre dans les limites de la raison et de l'équité. Suivant les traditions du gouvernement mexicain, l'exécutif a le droit d'expulser, sans jugement et même sans en donner les motifs, tous les étrangers qui lui paraissent dangereux. Il a souvent usé et abusé de ce droit, et cela a donné lieu, plus d'une fois, à des difficultés internationales regrettables à tous les titres. Il est étrange que l'arbitraire ait été vaguement érigé en principe dans la Constitution libérale d'une République démocratique et populaire qui a besoin d'immigration et qui a mis ainsi les étrangers hors la loi. C'est un legs qu'ont laissé les gouvernements absolus et despotiques à plusieurs nations d'Europe qui ont eu le grand tort de ne pas le répudier, mais on ne saurait l'admettre dans un pays nouveau dont les premiers pas se sont hasardés sous l'abri des institutions libérales et républicaines. Que les étrangers soient soumis à la loi et châtiés lorsqu'ils la violent, c'est aussi juste que naturel; mais que le chef de la nation puisse à son caprice, les frapper d'expulsion et de ruine morale et matérielle sans accusation formelle, sans jugement et sans condamnation, voilà qui est contraire à toutes les règles de la raison, de la justice et de l'équité; peut-être l'incident fera-t-il comprendre l'urgence de réformer, à cet égard, la législation du pays, et nous attendons de M. Lerdo de Tejada l'initiative pour rayer cet anachronisme des institutions mexicaines; ce qui est plus curieux, c'est qu'en raison de la classe à laquelle appartiennent les personnes frappées récemment d'expulsion, le parti rétrograde fulmine contre la faculté dont a usé l'Exécutif, et le parti libéral et progressiste cherche à la défendre.

L'opinion publique s'occupe, depuis quelque temps, de la question des relations internationales du Mexique. Nous n'avons plus entendu parler des tentatives de conciliation faites par l'entremise officieuse de certains personnages animés des plus louables intentions, pour amener la reprise des relations entre le Mexique et la France; nous ne savons si des difficultés ont surgi pendant les négociations, ou si la gravité des circonstances, en France, a retardé la solution, qui aura sans doute encore à souffrir du changement de gouvernement.

Le silence le plus complet continue sur l'incident qu'a soulevé lord Grandville, auprès du gouvernement mexicain, à propos des actes d'agression commis par les Indiens d'Yucatan contre la colonie anglaise de Belice; cette question a-t-elle été abandonnée ou se représentera-t-elle sous une nouvelle face? Nous ne saurions le dire.

Le Mexique n'a toujours de représentant diplomatique qu'aux Etats-Unis. Depuis plusieurs mois déjà le Congrès a voté les allocations pour l'envoi de ministres à Berlin, à Madrid et à Guatemala; mais les titulaires n'ont pas encore été nommés, et les choses sont restées dans le même état.

La presse américaine a parlé longuement d'une incursion faite, sur la frontière de Rio Grande, par le général Mackensie, à la tête de 800 hommes, pour poursuivre et combattre, sur le territoire mexicain, les Indiens Kickapoos, qui avaient commis des déprédations au Texas. Certains journaux de la République voisine ont vu, dans ce fait, une violation du territoire mexicain de nature à causer de graves difficultés internationales; ils ont même parlé de la coopération préméditée du gouvernement de Washington, et de l'intention qu'aurait le général Grant de profiter de la circonstance pour favoriser certains projets d'annexion de plusieurs Etats du Mexique dont se composerait la fameuse République de la Sierra Madre. Nous ne croyons rien de toutes ces menées, et si l'entrée du général Mackensie sur le territoire mexicain avec une force armée paraît grave au premier abord, nous avons l'espoir qu'elle sera justifiée par les circonstances et qu'elle ne donnera lieu à aucun résultat regrettable. Le *Diario oficial*, interpellé par un journal de Mexico sur l'état des relations entre le Mexique et les Etats-Unis, n'a fait aucune allusion à l'invasion des troupes du général Mackensie; il s'est borné à répondre que [illegible] M. [illegible] ministre de [illegible] publiquement [illegible] que possible.

YUCATAN. — "Mérida, 31 mai 1873. — Des [illegible] vous aurez peut-être à vous en occuper dans votre journal. Les élections locales qui ont eu lieu, le 11 mai dernier, n'ont été qu'une moquerie à l'adresse du peuple qui a vu ses droits les plus sacrés [illegible] plus, les élections se sont vérifiées au milieu de la force, de la violence et des assassinats. Personne ne crut que la Législature de l'Etat approuverait ces élections, et c'est avec la plus profonde surprise que nous avons vu qu'elle les a déclarées valides et bonnes. Ce fait a causé une grande indignation et un profond dégoût dans tout l'Yucatan et principalement à Mérida.

"Le résultat ne s'est pas fait attendre; le jour même où les troupes fédérales abandonnaient l'Etat, pour avoir terminé leur mission, les désordres ont commencé; les pronunciamientos, les insurrections, etc., ont éclaté dans tout l'intérieur de l'Etat, où l'on méconnaissait les autorités émanées des élections du 11 mai. Le gouvernement local de l'Etat mit en jeu tous ses éléments pour conjurer le mal et rétablir la paix et l'ordre public, mais loin d'y parvenir, le mal n'alla qu'en augmentant, à tel point que les gens pacifiques et honnêtes se trouvaient sans garanties d'aucune espèce, entre les dissidents d'un côté, et le gouvernement de l'autre, qui se ruaient sur la propriété privée, par la force, sans indemnité préalable. Nous sommes restés dans cette situation depuis le 5 du courant jusqu'au 18, date à laquelle les forces fédérales ont occupé de nouveau la capitale. Leur chef, M. le colonel Cuéto, a déclaré l'état de siège, en attendant que le gouvernement suprême prenne une décision.

"A mon avis, la seule chose qui convienne à ce malheureux Etat, est la prolongation indéfinie de l'état de siège, pourvu, toutefois, que le commandement soit confié à un chef de l'armée, modéré, libéral et honnête, comme le général Mariscal dont l'administration a laissé partout d'agréables souvenirs. Les passions sont aujourd'hui tellement déchaînées et si furieusement exaltées, qu'il faudra plusieurs années pour les calmer. — X...."

CRIME HORRIBLE. — Sous ce titre, nous lisons dans le *Monitor* d'avant-hier:

"Il vient de se commettre à Puebla de Zaragoza un de ces crimes qui font trembler d'indignation la société civilisée.

"Le 6 du mois dernier, une trentaine de protestants des deux sexes se livraient aux pratiques de leur culte dans la rue du Costado de San Pedro. Tout-à-coup on frappa à la porte du temple; le C. Julian Hernandez se leva et ouvrit à ceux qui frappaient: aussitôt un essaim d'énergumènes s'abattirent sur lui et le tuèrent à coups de poignard.

"Ils blessèrent mortellement les CC. Pablo Apolonio Cortés et Francisco Carvajal. Ils brutalisèrent les autres. Ils rompirent tous les meubles qui se trouvaient dans le temple. Ils éteignirent les lumières et *violèrent les femmes et les enfants*.

"Ce crime inique et sans exemple dans les annales de notre histoire religieuse, est resté impuni de la part du gouvernement de Puebla. Les citoyens protestants demandèrent du secours à la police et celle-ci refusa, en les laissant en proie à la furie de catholiques fanatiques.

"Un grand nombre de personnes supposent que ces attentats ont été permis par le gouvernement de Puebla et les traîtres à la patrie qui composent sa cabale, car il a refusé justice aux citoyens attaqués dans le temple et a laissé en liberté les bandits et assassins violateurs.

"Ce qui se passe à Puebla n'a pas de nom; ce gouvernement a jeté le masque et se livre à toute sorte d'excès. Il foule aux pieds la loi et condamne à mort toute une société.

"Si le gouvernement général n'apporte un remède à la situation de Puebla, il sera nécessaire que les autres Etats forment une alliance et délivrent de la barbarie les habitants de cet Etat, comme l'Europe s'était liguée contre les pirates d'Alger.

"Nous verrons ce que dira le journal officiel, de ce gouvernement qui a malicieusement caché ce crime sans exemple."

—On lit dans la *Gazette de France*:

On s'imagine combien il nous est pénible de remuer toutes ces choses désolantes. Nous n'oublions pas que derrière elles il y a un mort. Mais ce scandale, si scandale il y a, ce n'est pas nous qui l'avons cherché; ce n'est pas nous qui avons insulté. Quelque triste qu'ait été la scène des funérailles de ce pauvre homme qui sert de thème depuis huit jours aux palinodies des feuilles radicales, nous l'avons dit, et nous le répétons, nous aurions laissé tomber cette scène dans l'oubli qu'elle mérite. Nous n'en aurions jamais parlé. Nos adversaires n'ont pas cru devoir imiter cette réserve. Eh bien, soit! En ceci comme en toutes choses, aujourd'hui comme toujours, nous répondons par des faits à des phrases. Nous avons les mains pleines de vérités; puisqu'ils le veulent, nous les ouvrons toutes grandes.

Si maintenant nous nous faisons l'écho d'un bruit vague, nous ajouterions que les détails qui précèdent, dès qu'ils vont être connus du parti libre-enfouisseur—vont plonger ce parti distingué dans un profond marasme.

On nous assure, en effet, que ce parti caressait le doux espoir d'affecter une forte somme sur la succession mirifique, — *quatre-cent-mil-le-franc!* — de M. Brousset, à la fondation de la grrrande compagnie financière dont le besoin se fait si vivement sentir, en vue de l'organisation régulière des enfouissements civils, laïques et obligatoires.

Les pièces apportées à la tribune établissent que l'idée-mère est déjà, à Lyon, en pleine exploitation, mais ce n'est encore que l'enfance de l'art. Il faut régulariser, il faut ordonner: "l'ordre," "la régularité dans le mouvement," tout est là, comme l'a si bien dit M. Louis Blanc, l'homme doux et bienveillant qui a si bien expliqué les "entraînements" de M. de Robespierre.

La société en question, — que va-t-elle devenir, mon Dieu! devant tant d'hypothèques? — hésitait entre plusieurs titres; il y avait bien:

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour faciliter le développement de l'enfouissement civil en France.

Mais un membre a fait remarquer que la *Société générale*, honorable compagnie financière, s'y opposerait peut-être. On s'est rendu à cette raison, et on a successivement agité les titres ci-après:

L'ENFOUISSAGE

Compagnie d'assurances contre les prêtres.

Puis encore:

LE NÉANT

Société à primes payables d'avance sur les cadavres.

Et enfin:

LE TROU

Société pour l'acquisition des morts après expertise.

Le mécanisme de cette société en projet n'a pas besoin d'être longuement exposé. Un des membres a été chargé, d'ailleurs, de rédiger un programme complet: il s'agit en réalité d'une véritable compagnie d'assurances.

Par exemple, le citoyen Marius Bouillard a un fils âgé de trois jours: un agent de la société s'abouche avec le citoyen Marius Bouillard, lui fait signer une prime, et, moyennant une faible redevance par mois payée par Marius Bouillard, le jour où le petit Anatole meurt, ou plutôt dix minutes après son enfouissement civil, ce père désolé reçoit de la société une consolation qui—vin en sus—varie entre cent et deux cents francs, suivant l'âge du petit Anatole.

Enfin, comme il faut tout prévoir, même les hésitations, les faiblesses de Marius Bouillard, la société a pris pour devise, en tête de ses prospectus, après avoir bien spécifié que "sa maison n'est pas au coin du quai" et qu'il faut se méfier de la concurrence, cette phrase qui concilie tout:

On rend l'argent de tout cadavre qui a cessé de plaire.

Et dire que cette magnifique conception est peut-être perdue aujourd'hui pour l'humanité! C'est à désespérer du progrès et de l'avenir.

Le *Rappel*, qui, comme chacun sait, manie l'ironie sans aucun succès, disait hier:

"Ce qui m'étonne, c'est que personne n'ait dit encore que ce sont les électeurs de Barodet qui ont mis le choléra à Dantzig."

Le *Rappel* fait ici une déplorable erreur. Allons, rectifions! En 1832,—Deux ans après cette fameuse révolution "qui fut, suivant le même *Rappel*, une manifestation formidable contre le parti prêtre," un frère en religion du *Rappel*, un libre-penseur, le citoyen Cadet-Gassicourt, pharmacien de son métier et maire du 4e arrondissement par fonction, a bel et bien accusé,—non pas en l'air, mais dans une proclamation affichée, les légitimistes d'avoir amené le choléra en empoisonnant les fontaines.

Lisez plutôt:

"S'il est des empoisonneurs, ce ne peuvent être que *les incendiaires de la Restauration*; s'il est des misérables qui, *soit par des crimes*, soit par des calomnies atroces, cherchent à organiser le désordre et exploiter un déplorable fléau, ce sont les alliés des chouans, des assassins de l'Ouest et du Midi."

Ce document précieux se trouve tout au long dans le *Constitutionnel*—journal libéral et libre penseur de l'époque—numéro du 5 avril 1832,—et il y est cité avec éloge.

A l'avenir, le *Rappel* fera bien de surveiller avant de se livrer au genre ironique.

☞ Nous prenons plaisir à appeler l'attention de nos lecteurs sur l'annonce des HOME STOMACH BITTERS. La valeur réelle de ces amers jointe à leurs propriétés médicinales bien connues [illegible] de notre part, toute recommandation au public. Qu'on en fasse seulement l'essai, et si l'on a quelque doute sur leur composition ou leur efficacité, qu'on les soumette à l'examen du médecin de la famille. Les *Home Stomach Bitters* ne craignent pas l'analyse.

Le *Siècle* raconte quelque chose d'assez particulier sur le séjour du shah à Londres; en dépit de l'opinion répandue, [illegible] correspondant affirme qu'il y a dans la capitale anglaise, un demi-monde et que ce demi-monde [illegible]

On dit que [illegible]

Un sultan sans harem, [illegible] pour les candidats au mouchoir! Les espérances étaient grandes, et l'on dira qu'elles paraissaient fondées. Il semble tout naturel en effet qu'un Turc, [illegible] qu'il visite.

Eh bien! jusqu'au moment où j'écris, pas une vigie en vue; du palais Buckingham, rien n'est venu; et pourtant que d'invités! Dès le jour de l'arrivée, les estafettes de candidates affectaient le bonnet pyramidal du bonnet d'astrakan. On en est à se demander si ce Renaud de Téhéran ne se réserve pas pour d'autres armides. On assure qu'il est tenté de l'idée de Paris, que Paris lui apparaît, dans l'azur de ses rêves, comme la Mecque des voluptés.

M. Chapus, dans le *Sport*, rappelle qu'en l'an 1700, un roi de Perse plus ou moins authentique, Fitime-Tangu, vint rendre visite à Louis XIV.

Ce roi problématique de Perse s'appelait alors *Sophi*, titre qui a été changé depuis en celui de shah, mais qui datait d'Ismael, lequel était appelé *sophi*, parce qu'il était moine mahométan et que ceux-ci n'étaient habillés que de laine, qui se désigne par le mot oriental *soph*, dont a fait *sophi*.

Quoi qu'il en soit, nous arrivons, par cet incident à la source d'une des locutions les plus usitées et des plus énigmatiques du vocabulaire populaire de Paris; "faire sa ou son sophi." Que de suppositions n'a-t-on pas hasardées à ce sujet!

Les souverains de Perse, les sophis, ont eu de tous temps un grand luxe de costume. La laine mêlée à l'or de leurs primitifs vêtements fut remplacée par des étoffes de soie et de brocard, et le personnage, qui parut en France en 1700, fit remarquer surtout par la magnificence de ses habits. Le peuple parisien en fut frappé, et à partir de cette époque, toutes les fois qu'une personne se montrait en public dans une toilette ébouriffante, qui paraissait disproportionnée avec son véritable rang, on ne manquait pas de dire: il fait son sophi, et s'il était question d'une femme: elle fait sa sophi, et non sa *sophie*, comme beaucoup de nos jours sont tentés de l'écrire.

Je n'avais jamais entendu parler de cette étymologie, mais elle n'en est pas moins fort ingénieuse.

Le préfet des Pyrénées-Orientales a adressé la circulaire suivante à MM. les maires du département:

"Monsieur le maire,

"Je suis informé que dans quelques mairies sont exposées des statues *coiffées du bonnet phrygien*.

"Ce sont là, monsieur le maire, des emblèmes révolutionnaires que tout le monde a le devoir de répudier, qui ne représentent pas du tout la République, et dont le gouvernement n'entend pas tolérer l'exhibition.

"Vous n'ignorez pas, monsieur le maire, que spécialement dans ce département la présence de ces statues dans des établissements ouverts au public a donné lieu à de nombreuses et légitimes protestations, et plus d'une fois servi de prétexte au désordre.

"J'ai, en conséquence, l'honneur de vous prier, dans le cas où la salle de votre mairie contiendrait une de ces statues, de vouloir bien la faire enlever immédiatement."

Sans doute, les statues coiffées d'un bonnet phrygien sont des causes de scandale, en rappelant les plus mauvais jours de la Révolution; mais pourtant on ne peut s'empêcher d'avouer qu'elles sont le symbole des regrets et des espérances des radicaux.

Un commis-voyageur en radicalisme arrive dans une commune.

Après un discours fougueux, il dépose dans les cabarets de l'endroit des listes de pétitions touchant l'enseignement laïque, etc., etc.

Grand embarras des gars du pays. Ils ne savent pas écrire! Alors ils noircissent de croix les pétitions lithographiées à Paris, et les apportent triomphalement au maire.

Celui-ci, un paysan madré, jette un coup-d'œil sur les feuilles et, avec un sourire finaud:

—Ma foi, je veux bien légaliser des signatures, mais tout un cimetière? Je ne sais comment m'y prendre.

Ce n'est pas pour un homme que le *Rappel* prend le Pirée, c'est pour une ville.

Voici ce qu'on lit en effet hier, à la seconde page, première colonne, de SON Moniteur officiel:

UNE LETTRE *DE* PIRÉE annonce, etc., etc.

A l'école, la République!

DIVERS.

JARDIN DE MAGNOLIA.

La plus belle et la plus agréable place d'amusements d'été, pour pique-niques, fêtes de famille, dîners, soupers, etc.

Ouvert chaque jour.

LE DIMANCHE GRAND CONCERT GRATIS ET BAL.

Restaurant et barre pourvus de mets et de liqueurs de choix. Toujours du lait frais.

Les jours de la semaine on aura l'usage du jardin pour rien.

Dans le salon se trouve un beau piano.

13juin—3m RICHARD HOMANN.

Consulat de France
A LA NOUVELLE-ORLEANS.

Avis est donné aux ALSACIENS-LORRAINS qui, par l'éloignement du lieu de leur résidence, sont dans l'impossibilité de se présenter à ce Consulat, [illegible] Le délai pour formuler ces demandes expirera le 30 septembre 1873.

4avril—1y

Troisième Rapport Trimestriel
DU
STATE NATIONAL BANK
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Nile-Orléans, samedi, 28 juin 1873.

(Division de profits sous le système mutuel.)

RESSOURCES:

Prêts et escomptes	$1,354,987 31
Bons des Etats-Unis	556,000 00
Primes sur bons	15,000 00
Actions et autres garanties	48,150 94
Dû par des agents de rachat et de réserve	255,237 09
Dû par d'autres banques et banquiers	186,642 92
Local de la banque et autres propriétés foncières	201,546 96
Meubles et installations	12,055 86
Taxes payées	4,755 00
Dépenses courantes	12,630 71
Checks sur des banques de la ville	187,141 76
Or	76,563 79
Billets legal tender	501,253 00
	$3,530,535 70

PASSIF.

Capital	$350,000 00
Surplus	37,000 00
Circulation non rachetée	503,000 00
Dividendes non-payés	11,756 65
Dépôts individuels	1,749,834 79
Dû à des banques et à des banquiers	250,633 36
Escompte pour trois mois...$56,601 54	
Change pour trois mois 12,584 66	
Intérêt pour trois mois 14,352 11	
Profits et pertes pour 3 mois 772 57—	81,370 98
	$3,530,535 70

DIVIDENDE DÉCLARÉ.

(Payable à dater du lundi, 21 juillet 1873.)

Les actionnaires, trois et un quart pour cent pour trois mois; les déposants, trois quarts d'un pour cent pour trois mois.

N. B.—A l'avenir, les dividendes seront déclarés semi-annuellement, payables en janvier et en juillet.

SAMUEL H. KENNEDY, Président,
CHAS. L. C. DUPUY, Caissier. 9 juil—1m

Bureaux de la Compagnie d'Assurance du Peuple de la Nile-Orléans. — Nile-Orléans, 10 juillet 1873. — L'élection annuelle des Directeurs de cette Compagnie aura lieu le MARDI, 22 du courant, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, aux bureaux de la Compagnie, No 5 de la rue St-Pierre.

10 juil—1m A. GRANGER, Secrétaire.

Mutual National Bank of New Orleans. — Nouvelle-Orléans, 1er juillet, 1873. — A une réunion des Directeurs aujourd'hui, un dividende de CINQ ET DEMI POUR CENT aux ACTIONNAIRES, et un dividende de UN DEMI POUR CENT aux déposants; ont été déclarés sur les profits des derniers six mois, payables à partir du lundi, 14 courant.

2 juil—1m JOS. MITCHEL, Caissier.

Bureaux du Chemin de Fer d'Orléans, coin Laharpe et White. — Nouvelle-Orléans, 7 juillet 1873. — A une réunion du Bureau des Directeurs de cette Compagnie, tenue ce jour, un dividende de TROIS piastres par action a été déclaré, payable aux actionnaires [illegible] à partir du 15 courant.

8 juillet—1m P. TIERNEY Jr., Secrétaire.

Avis aux Actionnaires—Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans, 11 juin 1873.—A une réunion du Board des Directeurs de cette Compagnie [illegible] un dividende de SIX PIASTRES par action a été déclaré [illegible]

28 juin—1m WM. H. BROWN, Trésorier.

Compagnie des moulins à coton de Gullett.

Fabrique à Amite, Louisiane.

NOUVEAUX MOULINS à coton de Gullett [illegible]

[illegible] & CO., agents généraux, No 189, rue de la Commune, Nile-Orléans, Louisiane.

9avril—6m

Compagnie d'Assurance du Peuple
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Bureau, No 5 de la rue St-Pierre.

[illegible]

E. M. DAVIS, Président.
A. SOCOLA, Vice-Président.
A. GRANGER, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

PAROISSE D'ORLÉANS — Ville de la Nile-Orléans.

Déclaré sous serment et signé par devant moi, ce 3e jour de juillet 1873.

ANT. DORIOCOURT, Notaire Public.

Nile-Orléans, 2 juillet 1873.

A une réunion des Directeurs, il a été résolu, à l'unanimité, qu'un dividende de DIX pour cent sur le capital payé fût déclaré et porté au crédit des billets donnés pour actions; qu'un dividende de QUINZE pour cent, COMPTANT, sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 30 juin 1873 soit payé à dater du premier lundi du mois d'août 1873.

DIRECTEURS:

R. M. Davis,	Jos. David,	H. Manuel,
A. Socola,	F. Jamfreid (?),	A. Haber,
J. K. Gourdain,	J. J. Reiss,	R. Dumestre,
H. A. Lambeau (?),	G. L. Fevre,	S. Cambon,
Ernest Pragst,	V. Bättaler (?),	P. M. Monsseaux (?),
Jos. Mimi (?),	F. Schreuacher (?),	B. Saloy,
J. B. Selari (?),	J. Newhauser,	M. Bencovich (?),
F. Sancho,	D. Hughes,	M. Barwin (?).

10 juil—1 m

New Orleans Mutual Insurance Association.

Bureaux, No 102 de la rue du Canal.

SIXIÈME ETAT TRIMESTRIEL.

SECOND TRIMESTRE DE 1873.

Conformément à sa charte, la New Orleans Mutual Insurance Association publie l'état suivant de ses affaires pour le second trimestre de 1873, expiré le 30 juin 1873:

Primes d'incendie...	356,987 98	
" de mer...	79,396 85	
" de rivières..	83,486 68—	519,771 51
En moins,		
Primes non expirées	267,801 53	
" remboursées	813 06—	268,614 59
Montant net des primes		251,156 92
En plus,		
Intérêt et loyer		23,940 78
Total		275,097 70
Pertes par incendie	65,349 59	
" sur mer	31,069 43	
" sur les rivières	28,168 65	
	174,567 67	
Dont $7,000 ne sont pas réglées.		
Réassurances	41,043 19	
Frais de bureau	12,197 94	
Taxes	3,947 00	
Dépenses casuelles	3,164 83	
Réfaction (rebate)	13,181 59	
Profits et pertes	3,731 17—	250,[illegible] 69
Bénéfice net		24,955 01
ACTIF:		
Fonds en caisse	119,825 48	
" en Europe	32,649 11	
" à New-York	4,977 26—	157,451 85
Billets et effets à recevoir		661,888 18
Actions et bonds		125,790 19
Propriétés foncières		192,881 34
Primes de ce trimestre, en voie de recouvrement		197,130 84
Primes recouvrables dans les trimestres suivants, d'après la charte		254,881 76
Total		1,589,987 11

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de New Orleans Mutual Insurance Association.

C. CAVAROC, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Déclaré sous serment et signé par devant moi, ce 8 juillet 1873.

G. LE GARDEUR, Notaire Public.

Aujourd'hui, à une réunion spéciale des Directeurs, il a été résolu, conformément à l'article sept de la charte, de collecter immédiatement tout le montant net des primes du second trimestre de 1873 et de payer aux actionnaires, après règlement des dites primes, un dividende-intérêt trimestriel de 3 1/2 pour cent sur le montant du capital payé.

C. CAVAROC, Président.
G. LANAUX, Secrétaire. 9 juil—1m

Cigares, Tabacs.

Cigares de la Havane et du Pays,
CIGARETTES DE LA HAVANE ET DU PAYS,

Et un assortiment complet de TABACS à chiquer et à fumer—à vendre à bas prix, par

ED. L. ZELL & CO.,
Coin des rues Canal et Carondelet, Nile-Orléans, Lne.

J. DESCA,
ANCIENNE MAISON L. MOULOR,
No 53...RUE VIEILLE-LEVÉE...No 53
Enseigne Bienville.
Manufacture à Vapeur de:
TABAC A FUMER ET A PRISER.
Et Importateur de:
CIGARES DE LA HAVANE, TABAC A CHIQUER, PIPES, &c.
16 mars—1an Nouvelle-Orléans.

MARCHAND-TAILLEUR.
PAUL BOISSONNEAU,
(Successeur de Paul Pasquier)
140 ... Rue du Canal ... 140
DRAPS ANGLAIS ET FRANÇAIS et autres articles provenant directement des meilleures fabriques. [illegible]

JOS. BRANDNER.
MARCHAND-TAILLEUR,
24, Rue Bourbon, [illegible]

FABRIQUE D'ENCRE D'IMPRIMERIE
De la Vallée du Mississippi.
COLLINS & BAQUIE,
Propriétaires et Fabricants.
Nous offrons au commerce de la Vallée du Mississippi, aux prix du Nord, toute espèce d'encre d'imprimerie. [illegible]
Notre fabrique est à Tangipahoa, en Louisiane; nos bureaux, au No 2 de la rue Carondelet, Nouvelle-Orléans.

CONFISERIE
ADOLPHE LEMANNE,
207 ... Chartres Street ... 207
Entre Dumaine et Ste. Anne.
2 Diplômes, 1 Certificat à la Foire d'Etat de la Louisiane 1872.
SPÉCIALITÉS pour Noces [illegible]

APPAREIL PERFECTIONNÉ
GAZ BARBARIN,
[illegible]

CASSIDY & MILLER,
Voiliers, [illegible]

POUDRE DE LEVAIN
"PARAGON"
De C. H. COLLIN.
DEPOT: 24, RUE TCHOUPITOULAS.
23 juin—6m Nouvelle-Orléans.

CHARTE.

CHARTE AMENDÉE
DE LA
Compagnie d'Assurance "Delta" de la Nouvelle-Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

[illegible]

ARTICLE PREMIER.

[illegible] "LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS." [illegible]

ARTICLE DEUXIEME.

Les objets de cette Compagnie sont [illegible]

ARTICLE TROISIEME.

1. Le capital de la Compagnie est fixé par la présente à cinq cent mille dollars [illegible]

ARTICLE QUATRIEME.

[illegible]

ARTICLE CINQUIEME.

[illegible]

ARTICLE SIXIEME.

[illegible]

ARTICLE SEPTIEME.

[illegible]

ARTICLE HUITIEME.

[illegible]

ARTICLE NEUVIEME.

[illegible]

ARTICLE DIXIEME.

[illegible]

ARTICLE ONZIEME.

[illegible]

E. BOUNY, Notaire Public.

[illegible]

COMPAGNIE D'ASSURANCE "DELTA" DE LA NILE-ORLEANS.

[illegible]

Vins, Liqueurs, Provisions, &c.

J. B. CAMORS & CO.,
MARCHANDS DE FARINE
—ET—
Négociants Commissionnaires,
[illegible] RUE TCHOUPITOULAS, [illegible] NOUVELLE-ORLÉANS.

QUEYROUZE & BOIS,
MARCHANDS EN GROS DE
GROCERIES, VINS, LIQUEURS
[illegible]
Coin Vieille Levée et Bienville. Nile-Orléans.

GAZAUX & VERGNOLLE,
NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES
En Vins, Cognacs et Cordiaux,
[illegible] VIEILLE-LEVÉE [illegible]
NOUVELLE-ORLÉANS.

BALSAMIQUE des PYRÉNÉES
LIQUEUR HYGIÉNIQUE
(approuvée des médecins)
LAURENT LACASSAGNE,
(AGENT).
A vendre chez:
QUEYROUZE & BOIS, coin des rues Bienville et Vieille-Levée;
CAZAUX & VERGNOLLE, No [illegible] rue de la Vieille-Levée, et
VINCENT BATTOLARA, No [illegible] rue Dumaine.

AUGUSTE COUTURIE,
[illegible] Rue de la Vieille-Levée [illegible]
Seul Agent pour la vente de:
Champagne Chs. Heidsieck & Co.,
[illegible]
— Offre à vendre —
[illegible]

CAZADE & CROOKS,
No 28 Beaver Street,
NEW-YORK.
Seuls agents, aux Etats-Unis, de MM. OTARD DUPUY & CO. [illegible]

BITTER DES ANARES
Hygiénique Perfectionné.

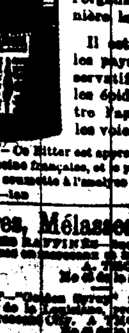

Ce produit, aussi agréable que bienfaisant, extrait de plantes éminemment toniques et vivifiantes, distillées avec des eaux-de-vie de premier choix, est sans contredit l'agent le plus puissant pour réparer l'organisme de la manière la plus immédiate.

Il est, en outre, dans les pays chauds, un préservatif efficace contre les épidémies, doit rendre l'appétit et dégage les voies digestives.

N. B.—Ce Bitter est approuvé par l'Académie de Médecine Française, [illegible]

Sucres, Mélasses et Sirops.
[illegible]
A. THOMSON & CO.

VENTES JUDICIAIRES.

[illegible]

W. F. HARPER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

[illegible]

UNITED STATES MARSHAL'S OFFICE.— [illegible]

E. B. PACKARD, United States Marshal.

Location et Location à Bail.

WALTON, DAVIS & FRERET,
Agents pour la Vente et la Location de propriétés foncières.

[illegible]

Chaudières à Sucre du Tennessee
[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. BOUSE (?) & CO.

500 Caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

[illegible]

PAR E. GUINAULT.

Trois petites maisons sur la rue Bagatelle.

[illegible]

VACHERIE.

[illegible]

PAR VINCENT & CO

Marchandises Sèches.

[illegible]

Propriétés vacantes de grande valeur, à un long crédit et vendues sans réserve.

[illegible]

Propriété de valeur, à deux étages, rue St. Philippe.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR HYMAN MARKS & CO

[illegible]

PAR D. E. MORPHY (?).

Mule. Mule. Mule.

[illegible]

PAR G. VALETON

Meubles! Meubles!! Meubles!!!

Pour cause de liquidation.

[illegible]

PAR G. DE FERIET & CO.

Deux terrains, de très grand prix, pour bâtir, dans la rue de l'Esplanade, et un dans la rue du Quartier.

[illegible]

Sources, Bains, Hôtels, Restaurants.

L'Ancien Méridien,
[illegible]

PENSION FRANÇAISE
A LA BAIE ST-LOUIS.
[illegible]

Baie St-Louis.
[illegible]

HOTEL BOULO,
A BILOXI, MISS.
[illegible]

HOTEL SHADY GROVE.
A BILOXI, Mississippi.
[illegible]

RESTAURANT FRANÇAIS
A LA MOBILE.
TENU PAR J. PAUTEAU,
[illegible]

Restaurant Cosmopolitain,
13 et 15 ... RUE ROYALE ... 13 et 15
LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire.
[illegible]

DENTISTES.

Le Dr. Charles E. Kells,
DENTISTE.
[illegible]

J. A. CASADAVANT, D. D. S.
CHIRURGIEN-DENTISTE.
[illegible]

66 - - Rue Bienville - - 66
[illegible]

Révolution! Révolution!
LES DENTS!
[illegible]

INSTITUTIONS.

Collège Commercial de DOLBEAR.

[illegible]

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES

[illegible]

Louisiana State University,
A BATON-ROUGE, LOUISIANE.
ORGANISATION MILITAIRE.

[illegible]

JULIUS LOEFFLER,
[illegible] RUE ROYALE [illegible]
[illegible]

AUX MALADES RAISONNABLES.— [illegible]
L'APERITIF EFFERVESCENT AU SELTZ, DE TARRANT,
[illegible]

The People's Insurance Company
OF NEW ORLEANS.
Bureau: rue St-Pierre No 5
[illegible]

Prix de l'abonnement.

[illegible]